

Charte

Collectif Pévèle en Transition

Au 22/08/2022

Contexte

Le collectif « Pévèle en transition » est né en novembre 2019 de la volonté d'un certain nombre d'associations du territoire de la Pévèle de partager plus régulièrement sur les sujets communs qui les animaient : la transition.

Chaque association du collectif, a pour ambition, dans le cadre de son « activité », d'installer de nouvelles références en termes de liens humains et de rapport à l'environnement. Par œuvrer pour la « transition », chacune des associations entend :

- Permettre la conscientisation des enjeux sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain auprès des populations du territoire.
- Aller vers une adaptation de nos comportements, un renouveau de nos pratiques quotidiennes, individuelles ou collectives.
- Permettre à chacun de faire son chemin à son rythme vers de nouvelles pratiques.
- Créer de nouveaux liens, une nouvelle façon de vivre ensemble, en réunissant les compétences et en favorisant les liens et la coopération.

Avant d'aller plus loin, c'est quoi la transition :

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle d'équilibre soutenable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble sur un territoire pour répondre aux grands enjeux environnementaux et sociétaux planétaires actuels (les plus importants étant ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité, des migrations et de la multiplication des risques sanitaires et environnementaux).

Les mots clés issus de la réunion du 21 mai 2021, qui guident le collectif dans chacune de ses prises de position :

- Changement (renouveau, adaptation des comportements, révolution, passerelle, émotions, conscientisation),
- Action/réflexion (recherche d'expériences ailleurs),
- Ensemble / faire ensemble (collectif, tribu, liens, collaboratif, coopératif, tous concernés),
- Faire différemment (créativité, chrysalide, tests, rupture),
- Chemin individuel/ personnel,
- Ecologie.

Le collectif

Le collectif est un ensemble d'associations du territoire de la Pévèle Carembault ayant eu la volonté de se réunir pour travailler ensemble sur les sujets liés à la « Transition » humaine et écologique.

Nos objectifs communs pour ce collectif :

Se réunir, c'est bien, mais avoir un ou plusieurs objectifs communs à ces réunions c'est mieux. L'idée d'organiser cette communauté d'associations est de :

- Pouvoir se rencontrer régulièrement et partager ensemble sur nos avancées, nos réflexions.
- Permettre une sensibilisation ou une information plus large des habitants de la Pévèle, via le réseau d'associations du collectif.
- Apprendre ensemble sur les sujets que nous avons en commun : sensibilisation, formation, etc.
- Mutualiser les moyens et les connaissances que nous avons individuellement.
- S'inscrire dans une démarche globale planétaire soucieuse du bien-être de tout individu.
- Coopérer et organiser des événements ensemble pour impacter de manière plus importante les habitants de la Pévèle – Carembault.

Valeurs qui nous portent et que nous faisons vivre au sein du collectif :

- Respect,
- Bienveillance,
- Résilience,
- Partage,
- Coopération / complémentarité,
- Solidarité,
- Capacité de dépassement de l'être humain.
- Penser global, agir local.

Le collectif par rapport aux associations :

Le collectif n'a pas de cadre juridique. Il se base sur une intention commune de différentes associations d'échanger plus régulièrement et de créer des synergies entre elles.

Chaque association reste souveraine de ses décisions et de ses projets, sans que le collectif intervienne.

En revanche, qui dit collectif, dit règles afin de borner le cadre d'intervention.

Le fonctionnement

Intégration

Originellement 12 associations composent le collectif. Ce sont les associations fondatrices du collectif, ou ayant rejoint le mouvement avant que la charte ne soit écrite.

Pour toute nouvelle association souhaitant intégrer le collectif, il est essentiel de fixer les conditions d'entrée.

- Association œuvrant pour la transition (donc dont les objectifs correspondent à notre notion de « transition »).
- Cooptation par au moins 2 associations du collectif de l'association en question.
- Le collectif étant apolitique, toute association se doit de s'y conformer.
- L'association entrante ne doit pas avoir de conflits d'intérêt avec des associations faisant déjà partie du collectif.
- Toute association du territoire de la CCPC.

Processus d'intégration d'une association :

Quand une association souhaite rentrer dans le collectif, elle contacte une association du collectif et se présente auprès de cette ou ces associations. Ce sont les associations du collectif qui présenteront l'association candidate lors d'une réunion du collectif (en l'absence de l'association candidate). Idéalement, les associations qui cooptent enverront un petit doc de présentation de l'association candidate aux membres du collectif pour qu'ils puissent prendre connaissance des activités avant la réunion.

Vote :

Le vote se fera en 3 étapes :

- Présentation de l'association candidate par les associations qui cooptent.
- Tour de table pour que chaque association puisse se prononcer sur l'association candidate (question, crainte, ...)
- Vote à bulletin secret (1 voix par association).

Une association rentre dans le collectif si 75% des voix sont en faveur de son intégration.

Suite à vote :

Chaque nouvelle association membre du collectif signe la charte et la diffuse à ses propres membres.

Gouvernance

Chaque association du collectif possède une voix, quel que soit le nombre d'adhérents à cette association. Cela lui permet de voter, notamment :

- en cas d'intégration d'une nouvelle association,
- en cas de sujets structurant de communication (sur le site Pévèle en Transition)
- d'exclusion d'une association.

Organisation du collectif

Le collectif se réunira idéalement en session « plénière » 5 fois par an (une fois tous les 2 mois sauf pendant les vacances d'été) .

L'organisation de cette réunion se fait par une ou 2 associations du collectif. A chaque fin de réunion, une association se propose d'organiser la réunion suivante (lieu, ordre du jour, animation de la réunion, compte rendu). L'organisation n'est pas en soit obligatoire et une association peut ne jamais organiser une réunion tandis qu'une autre association peut souhaiter le faire plus régulièrement. Il s'agit cependant de permettre à chacun de pouvoir s'investir à sa juste mesure dans le collectif.

Communication externe

Un site et une page facebook « Pévèle En Transition » ont été créés pour permettre de donner plus de visibilité :

- Aux associations du collectif « Pévèle En Transition »,
- Aux actions de transition, qu'elles soient réalisées par le collectif, l'une des associations du collectif ou en dehors ;
- Pour la page Facebook : Favoriser les réflexions sur les sujets de transition.

Le site internet est pour le moment géré par un administrateur, et les contenus / évènements, actualisations des éléments de l'association lui sont envoyés pour mise à jour.

La page facebook peut être alimentée par toute personne étant « membre » de la page. Pour le moment, un administrateur gère l'intégration des personnes, la modération des contenus, etc. On peut imaginer donner l'accès à d'autres personnes en tant qu'administrateurs. En revanche, toute association membre de la page peut :

- Partager ses évènements, ses réflexions, ses actions diverses tant qu'elles sont relatives à la transition.
- Partager des évènements ayant lieu « hors » du territoire de la Pévèle Carembault mais inspirants ou proches de la Pévèle.
- Partager des concepts « commerciaux » inspirants et en lien avec la transition, sur le territoire (ex : boutique vrac, entreprise innovante sur la transition, agriculture bio, etc.).

Communication interne

Cette partie sera développée dans le futur, si on estime devoir mettre en place un outil et des règles spécifiques d'échanges entre nous.

Non-respect de la charte et exclusion

Le collectif s'autorise à refuser ou exclure toute personne ou association membre du collectif ne respectant pas la présente charte. Le non-respect de la charte par un membre donnera lieu à un échange en réunion, puis un vote des associations.

Une association peut également décider de quitter le groupe Pévèle en Transition à n'importe quel moment, tout en informant les associations du collectif par mail.

Signature des associations adhérentes :

Groupe ADAV - Pévèle en Carembault

Collectif Zéro Déchet

CEAS Pévèle

Peuples Solidaires

Pvel Club

Repair Café en Pévèle

SEL (Système d'Echange Local)

Templeuve en Transition

Carrefour en milieu rural

Je travaille au Vert